

*MONOGRAPHIE*

*DE LA*

*COMMUNE*

*D' ORGERES*

*Mayenne*

*1899*

Copie du document manuscrit  
par le Web master de  
Lignéres

# Géographie physique

---

## 1. Nom de la commune : Orgères

(origine de ce nom)

D'où vient le nom d'Orgères ?

Il est facile d'en donner une double étymologie scientifique, sans pouvoir garantir que l'une ou l'autre soit la véritable.

- a. Du grec :  $\alpha\rho\gamma\alpha\varsigma$   $\gamma\epsilon\rho\epsilon$ , par contraction  $\alpha\rho\gamma\epsilon$ , terre grasse et fertile. C'est aussi ce que signifie le français mélangé de latin : Orge gerere, faire ses orges, s'enrichir, réussir dans ses affaires. Le grec donne encore :  $\alpha\rho\gamma\epsilon$ , qui veut dire : colère, passion violente, emportement impétueux et qui signifierait alors que les habitants, retirés dans leur fertile cantonnements, environnés de forêts voisines (bois d'Orgères et de St Patrice du Désert, de la Roche, du Fougeray et de Cherizé) avaient le caractère emporté, vindicatif et âpre au combat. L'histoire locale pourrait fournir comme preuve leur conduite contre le Château de La Motte Fouquet en juillet 1789 (voir ci-dessous l'histoire locale)
- b. De l'Anglais : il est de notoriété publique que les Anglais possédèrent longtemps tout ce pays et y ont laissé plusieurs traces de leur passage. En anglais Ore signifie mine d'un minerai quelconque et par extension : mine de granit, et get veut dire : avoir, contenir, posséder, amasser ; pris substantivement, il peut signifier : amas de carrières, possession de mines. D'où il est très simple de dériver Orgères, ou bien réunion de mines de granit. Ce qui est tout à fait conforme aux belles carrières d'Orgères, d'où sortent les plus beaux calvaires du département (traduction faite par M le Curé d'orgères)

Chiffre de la population

D'après le recensement de 1896, Orgères a 362 habitants.

La commune a bien diminué puisqu'en 1842 la population était de 508 habitants.

## 2. Situation

Position relative dans le canton, l'arrondissement, le département. Orgères est situé au nord-est du canton de Couptrain. La commune est 27 fois plus petite que le canton et est distante de 14 kilomètres du chef lieu de canton.

Elle se trouve également au nord-est de l'arrondissement de Mayenne. Elle est 345 fois plus petite que l'arrondissement.

Elle est aussi située au nord-est du département de la Mayenne. Elle est 854 fois plus petite que le département et est situé à 76 kilomètres de Laval.

Bornes, limites

Une seule commune du département de la Mayenne borne Orgères, c'est Lignéres la Doucelle qui se trouve au sud et à l'est.

Trois autres communes du département de l'Orne bornent Orgères. Ce sont St Patrice du Désert à l'ouest, La Motte Fouquet au nord-ouest et Joué du Bois au nord.

### 3. Superficie

Superficie comparée du canton, de l'arrondissement, du département.

La superficie totale de la commune d'Orgères est de 605 hectares, 27ares, 21centiares.

Celle du canton est de 16.602 hectares.

Celle de l'arrondissement est de 209.205 hectares

Celle du département est de 517.000 hectares.

### 4. Constitution du sol

Orographie, altitude moyenne, relief du sol, points culminants.

La commune d'Orgères est un pays très accidenté sans cependant avoir de grandes collines. La partie la plus élevée est le Fougeray qui se trouve à la limite du département de l'Orne.

Un peu au dessus de ce hameau se trouve le rocher Thébét qui est le point culminant du pays. Ce rocher se trouve sur la commune de Joué du Bois (Orne).

C'est cette colline qui partage les eaux qui vont dans la mer de la Manche de celles qui vont dans l'Océan Atlantique.

Sans savoir exactement l'altitude d'Orgères on pense qu'elle est d'environ 230 mètres.

### 5. Hydrographie

Cours d'eau, ruisseaux, étangs, sources, régime des eaux.

La commune d'Orgères n'a que de petits ruisseaux très peu importants, puisqu'elle se trouve à la ligne de partage des eaux.

Le bourg se trouve près d'un petit ruisseau, appelé les Ruisseaux, qui prend sa source un peu au dessus du Fougeray sur le territoire du département de l'Orne, appelé le Grassion à environ 1200 m au dessus du bourg.

Un autre ruisseau à peu près de même importance prend sa source à la Lambertière d'Orgères et se réunit au ruisseau précédent à environ un kilomètre de sa source. Ce ruisseau passe à cent mètres du bourg.

Un troisième ruisseau prend sa source au dessus de Chérisé, sur le territoire de la commune de Joué du Bois (Orne) et partage le département de la Mayenne du département de l'Orne pendant près de deux kilomètres.

Les deux ruisseaux précédents viennent se réunir à ce dernier à environ quatre hectomètres du bourg.

Enfin un quatrième ruisseau prend sa source sur le territoire de la commune de Lignéres la Doucelle et partage cette dernière commune de celle d'Orgères sur une longueur de deux kilomètres et demi.

Ce ruisseau alimente le moulin de Cadin, l'unique moulin qui existe sur Orgères.

Il n'y a aucun étang sur le territoire d'Orgères.

L'étang du moulin de Cadin se trouvant tout entier sur la commune de Lignéres la Doucelle.

Il existe trois petites mares alimentées par des sources : à Chérisé sur la propriété de M. Gervaiseau, à la Mellière sur la propriété de M. Normand, actuellement maire d'Orgères et enfin à l'Ormière. Cette dernière appartient à tous les propriétaires de l'Ormière et leur est commune.

Ces mares cessent quelquefois de couler par un été très sec, mais il est excessivement rare de les voir sécher complètement.

Si nous n'avons pas de grands ruisseaux à Orgères en revanche nous sommes mieux partagés sous le rapport des sources qui fournissent une eau claire et limpide.

Voici les principales :

- a. Au Mesnil (propriété de M. Kuet) cette source alimente tout le village

- b. A Cherizé (propriété de M. Ferraiseau)
- c. Au Fougeray (chemin vicinal N°4 d'Orgères à Joué du Bois) cette source alimente tout le village.
- d. A la Lambertière (propriété communale) source qui alimente tout le village
- e. A la Gallière (propriété de M. M. Gallot et Barbé) source qui alimente le village
- f. Au Gassel (propriété communale)
- g. Au Plessis (propriété communale) source qui alimente tout le village
- h. Au Rouilly (propriété communale)

## 6. Climatologie

Température, pression moyenne. Vents, direction, force, fréquence. Pluie, neige, nombre de jours. Orages, leur fréquence, leur direction, causes. Phénomènes périodiques présentés par les animaux et les végétaux. Fenaïson, moisson, vendanges, dates. Passage des animaux migrateurs.

La température d'Orgères est parfois bien changeante. L'hiver, il y fait un froid excessif (c'est bien la Sibérie de la Mayenne), les brouillards se dissipent à peine dans les belles journées et le soleil ne s'y montre qu'à de rares intervalles.

Les grandes chaleurs y deviennent de plus en plus rares. C'est à peine si nous pouvons y compter un mois de grandes chaleurs. Les gelées y sont très communes même en été. Elles produisent de grands dégâts surtout pour les fruits à cidre.

Au printemps il y a des brouillards intenses que les cultivateurs du pays appellent (mauvais air) et qui font disparaître les plus belles espérances que les cultivateurs mettent dans leurs arbres fruitiers.

Les vents les plus violents sont ceux qui viennent de l'ouest et qui ne se calme guère que par plusieurs jours de pluie. Ces vents se produisent au printemps mais surtout à l'automne. Habituellement les vents ne causent pas beaucoup de dégâts à Orgères. C'est assez rare lorsqu'on signale des accidents occasionnés par le vent sur les habitations. Mais il n'en est pas de même pour les arbres fruitiers. Chaque année un grand nombre d'arbres fruitiers sont déracinés par le vent.

Les grands vents sont peu fréquents. Nous pouvons en compter huit à dix jours par an.

Les pluies au contraire, sont persistantes au printemps et à l'automne. Il y a bien deux mois et demi de pluie chaque année et même davantage. Nous avons même eu quelquefois des périodes de trois à quatre semaines de pluie.

Les neiges sont plus rares, mais lorsque la terre en est recouverte d'une couche assez épaisse cette neige reste longtemps sans disparaître. La neige tombe surtout en décembre et janvier et nous pouvons compter en moyenne chaque année plus d'un mois où la terre est recouverte de ce linceul blanc.

Nous avons quelques jours d'orages chaque année. Le plus souvent ils viennent du sud-est ou du nord. Les plus violents et qui donnent quelquefois de la grêle viennent du nord. Il en vient quelquefois de l'ouest, mais alors ils s'avancent sur le territoire de la commune, les coups de tonnerre sont terribles et effrayent les plus hardis. La pluie tombe avec une telle abondance qu'elle occasionne toujours des dégâts sérieux. Quant à la grêle produite par les orages, les habitants d'Orgères se plaisent à reconnaître qu'ils n'en ont pas souffert depuis fort longtemps.

La commune voisine La Motte Fouquet (Orne) est au contraire presque chaque année ravagée par la grêle.

Ordinairement les prairies artificielles se coupent dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin et les prairies naturelles dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin et la 1<sup>ère</sup> de juillet.

A Orgères le foin est de bonne qualité. Les cultivateurs ont reconnu qu'il fallait donner beaucoup de soins aux prairies et les fumer fortement. Aussi ils font, pendant l'hiver, des terreaux avec des feuilles sèches et les étendent

sur leurs prairies. Un certain nombre d'entre eux (et ce nombre grossit chaque année) ont, depuis quelques années, pris l'habitude d'ajouter à ces terreaux quelques sacs de phosphate ou de superphosphate et même du noir animal.

Ceux qui agissent ainsi sont, d'après leurs dires, très satisfaits de l'essai qu'ils ont fait.

L'exemple des Devanciers a donné un mouvement en avant pour les retardataires, car le nombre des cultivateurs qui emploient des engrais chimiques augmente.

Plusieurs cultivateurs d'Orgères font partie du syndicat des agriculteurs du département de la Mayenne et reçoivent chaque mois le bulletin agricole publié par cette société.

Les moissons commencent fin juillet et se continuent en août. Les cultivateurs rentrent leurs récoltes soit dans des greniers, soit dans des granges avant de les battre. Un grand nombre d'entre eux ont des machines à battre et se débarrassent de leur grain en août ; d'autres (mais c'est le petit nombre) attendent l'hiver pour battre leurs grains dans des granges.

Il existe seulement quelques vignes en espalier et le raisin peut à peine mûrir à cause des gelées du mois de septembre.

Au printemps le passage des canards sauvages annonce la belle saison qui promet d'égayer la longue torpeur de l'hiver. À l'automne les mêmes oiseaux reparaisent, mais ce n'est plus pour donner l'espoir de meilleurs jours, c'est au contraire les mauvais jours avec les vents, les pluies et les gelées qui sont suivies de ce passage et enfin les longues et ennuyeuses nuits de l'hiver. C'est vers la fin d'octobre ou commencement de novembre que l'on voit ces oiseaux migrateurs.

Les cultivateurs savent ce que veut dire ce passage de fin d'année et ceux qui ne l'ont pas encore fait, se pressent de rentrer leurs racines et tout ce qui craint la gelée car ces oiseaux sont comme les précurseurs d'une période de mauvais temps.

## Faune

-----

Flora, curiosités naturelles, grottes etc. . . .

Orgères n'a guère comme curiosité que sa Roche d'Orgères et son granit dont il sera parlé plus bas.

La Roche d'Orgères est située à deux kilomètres du bourg, au sud, à 50 mètres du chemin vicinal N°5, de Lignières la Doucelle à Magny le Désert. Cette roche se compose d'énormes blocs de pierre (quartz et caillou) superposés les uns sur les autres. Quelques uns sont enfoncés dans la terre, mais d'autres sont tellement gros qu'on se demande comment cet amas a pu se former. Quelques blocs renferment plus de vingt mètres cubes de pierre.

Cet amas de pierres mesure 40 mètres de longueur sur 12 de hauteur.

La Roche d'Orgères est la plus belle curiosité du pays et bien des touristes viennent de très loin pour visiter ce phénomène de la nature.

Autrefois cette roche a donné lieu à bien des légendes qui se racontent encore dans le pays. En voici une que j'ai entendu raconter bien des fois. Elle a trait à la formation même de la Roche.

On raconte qu'une fée voulant faire bâtir un énorme château dans la basse Normandie et n'ayant pas de pierres dans son pays avait résolu d'aller les chercher dans les environs d'Alençon. Comme il n'y avait dans ce temps là ni voiture, ni chemin, la fée avait pris le parti d'approvisionner sur son dos les pierres qui lui seraient nécessaires.

S'étant donc mis à l'œuvre elle avait déjà fait plusieurs voyages, mais à l'un d'eux, son paquet étant mal fait et perdant dans les champs voisins la plus grande partie de ses pierres il se trouva que la fée reconnut que la charge qu'elle avait sur le dos n'était pas suffisante pour continuer son voyage jusqu'à son château, elle résolut de se décharger en cet endroit et de retourner où elle prenait sa charge pour y prendre un fardeau complet.

Ce qui a pu laisser croire à la légende c'est que les champs de la Roche qui sont du côté de l'est se trouvent avoir en quantité des blocs de pierres qui sont sur la terre, tandis que du côté de l'ouest on n'en voit plus.

Bien d'autres récits fabuleux sur la Roche se sont perpétués dans le pays et même sont écrits dans les chroniques du Presbytère d'Orgères. Voici ce qu'on y lit.

Le pays d'Orgères comme celui environnant était autrefois un désert, tout couvert de bois et par conséquent les gens devaient bien se ressentir du désert par l'aveuglement de l'esprit.

Autrefois on croyait que la Roche d'Orgères était le rendez vous des fées et qu'elle était entourée de mystères que nous ne nous expliquons plus guère.

Écoutons les récits de ces bonnes gens qui répètent avec complaisance la tradition de leurs grands pères et de leurs grands-mères.

Dans le temps passé il y avait à la Roche d'Orgères des gens qui étaient d'une espèce différente des hommes ordinaires, nation maudite qu'on ne voyait jamais le jour et presque jamais la nuit. Cette espèce de gens était des fées : elles étaient renfermées dans une caverne qui n'existe plus. Quasnon, leur chef, occupait une chambre que l'on voit encore aujourd'hui désignée sous le nom de chambre à Quasnon. Les fées se transportaient d'un lieu à un autre pour rendre service.

Si quelqu'un des environs avait besoin de quelques outils ou ustensiles de ménage, il suffisait de dire : « *si j'avais donc celui des fées de la Roche d'Orgères* » et aussitôt l'objet désiré se trouvait là sans qu'on sût comment, ni par quel moyen il y avait été apporté.

Quand quelqu'un voulait labourer son champ, n'ayant pas de harnais à sa disposition, il allait la veille au soir à la Roche d'Orgères, et là il disait à haute voix : « *il me faut deux bœufs pour labourer demain dans tel champ* ». Le lendemain au matin on était assuré de trouver dans le champ désigné, deux bœufs noirs attelés à la charrue, on ne devait les appeler d'aucun nom, sous peine de les voir disparaître pour toujours. Après les avoir fait travailler la journée entière, on les reconduisait le soir à la roche, on mettait 25 centimes sous le joug pour prix de leur journée et aussitôt ils disparaissaient.

On ignore la cause qui a obligé cette grande famille des fées à quitter cette demeure qu'elle avait occupée si longtemps ; on ignore également à quelle époque elle l'a abandonnée. On sait seulement que les fées ont laissé leur trésor à la Roche d'Orgères et qu'elles le gardent si bien qu'il est impossible à aucun mortel de l'enlever. Ce trésor consiste dans une énorme somme d'argent renfermée dans une ou deux barriques liées avec des cercles de fer, sous une énorme pierre au nord de la Roche.

Il est rapporté, à ce sujet, un fait qui est regardé comme authentique, puisque l'auteur a été contemporain des anciens de la paroisse. Un ouvrier, appelé Fontaine, surnommé Lormière, allant chaque année travailler à la moisson dans la Beauce rencontra, dit on, un individu qui se disait connaître les choses secrètes ; c'était un de ces bergers qui sont en rapport avec le Diable, et qui par conséquent, n'ignorent rien de ce qui se passe sous la calotte des cieux, comme ils produisent par enchantement les effets les plus merveilleux. Cet obligeant sorcier dit à notre homme qu'il se donnait beaucoup de peine mal à propos ; qu'il y avait, à la Roche d'Orgères une busse d'argent sous une grosse pierre (comme il est dit plus haut) qu'il ne tenait qu'à lui de s'en emparer, ayant soin

toutefois de la faire la nuit et qu'il ne fallait rien craindre quand même il verrait quelque chose capable de l'épouvanter. Notre homme, d'abord incrédule, n'en fit rien.

L'année suivante, même rencontre et même encouragement. Pour cette fois il se laissa convaincre et au temps marqué il mit la main à l'œuvre. Il creusa sous la pierre désignée et il en était venu au point d'apercevoir, tout à découvert, la busse d'argent comme elle lui avait été dépeinte, mais voilà qu'au même instant un lièvre, qui n'avait que trois pattes, vint se poser sur la pierre qui retomba sur le trésor et depuis ce temps là on n'a jamais rien vu. On ajoute encore que le pauvre Fontaine s'était laissé persuader que les fées exposaient annuellement à l'époque de Noël, à minuit, leur argent, pour lui donner le grand air, et qu'étant allé pour s'en emparer, il le trouva gardé par deux forts dogues, qui se mirent à grincer des dents comme pour le dévorer. Alors la peur le prit et il prit la fuite.

Pour terminer l'histoire des fées on rapporte le fait suivant : au hameau du Plessis, une fée de la Roche d'Orgères, venait souvent, durant les veillées de l'hiver, tenir compagnie à une femme en l'absence de son mari. Cette fée descendait par la cheminée de la maison et se plaçait au coin du feu d'où elle regardait filer la maîtresse du logis. Celle-ci ennuyée de ces visites importunes se concerta avec son mari pour s'en débarrasser, il fut convenu que le mari prendrait les vêtements de sa femme, se mettrait à sa place et ferait semblant de filer. Ce qui fut dit fut fait. La fée arriva comme à l'ordinaire et regardait tourner le rouet ; mais le mécanisme ne produisant pas de fil elle dit d'une intelligible voix : « la belle des soirs tournait et voquait et donc son fuseau attourait, mais celle-ci tourne et voque et donc son fuseau rien n'attouratte ». La prétendue fileuse se lève brusquement et lui demande son nom. Je m'appelle : moi-même, répondit la fée. Au même instant il lui jette du feu sur le corps. La fée se s'échapper par la cheminée en s'écriant : à moi, je brûle . . . Depuis ce temps là, sans doute, on n'a point vu de fées à Orgères

(Archives de la fabrique d'Orgères)

## Géographie physique



## Géographie économique

## Agriculture

Superficie comparée des terres cultivées, terres labourables (leur nature), principales cultures, prés, forêts, landes, rendements moyens, assolements, animaux de basse-cour, principales races.

La superficie totale de la commune d'Orgères est de 605 hectares 27 ares 21 centiares.

Elle est ainsi répartie :

- Terres labourables : 376 ha 57 a 00 ca
- Prés : 91 ha 12 a 30 ca
- Forêts : 31 ha 09 a 79 ca
- Futaies : 64 a 09 ca
- Friches-landes : 79 ha 15 a 55 ca
- Chemins : 26 ha 68 a 07 ca

Les terres labourables sont légères (sablonneuses), aussi le blé ne donne-t-il qu'un rendement moyen. De 20 à 25 hectolitres à l'hectare. Les années sont rares où ce rendement soit dépassé.

L'orge et l'avoine donnent davantage. De 25 à 35 hectolitres par hectare.

On cultive en petite quantité la pomme de terre. Son rendement est cependant très rémunérateur pour le cultivateur. Il s'élève quelquefois jusqu'à 65 hectolitres à l'hectare. Le chanvre et le lin s'y cultivent en si petite quantité qu'il est à peine besoin d'en parler. Un hectare au plus y est consacré dans toute la commune.

Les terres sont ordinairement cultivées de la façon suivante :

- 1<sup>ere</sup> année : sarrasin ou pomme de terre
- 2<sup>eme</sup> année : blé, seigle ou méteil
- 3<sup>eme</sup> année : orge, avoine
- 4<sup>eme</sup> année : trèfle
- 5<sup>eme</sup> année : trèfle pour pâture

Les animaux de la ferme sont : le cheval, le bœuf, la vache, la génisse, le veau, le mouton et le porc.

Les chevaux les plus communs dans le pays sont les bretons et les percherons. Quelques élèves de demi-sang s'y rencontrent de temps à autre, surtout depuis qu'il y a un dépôt d'étalons du Haras du Pin à Carrouges, situé à 6 kilomètres d'Orgères.

Les vaches appartiennent surtout à la race mancelle, à la race cotentin et à la race bretonne.

Les moutons appartiennent à la race anglaise, un peu dégénérée. On élève très peu de moutons à Orgères.

La race porcine n'est pas non plus très recherchée, bien qu'il y ait dans la Mayenne une race perfectionnée et très renommée, la race craonnaise ; on n'en rencontre jamais à Orgères. Ces animaux viennent plutôt du Calvados et de la Manche.

Les animaux de basse-cour sont élevés en grande quantité dans les fermes. On y voit les oies, les canards, les dindes et les poules. Parmi ces dernières on rencontre la race Goudan, la race crève-cœur. Les animaux de la basse-cour fournissent la plupart du temps, dans les fermes, l'entretien de la maison, c'est-à-dire ce qui est le plus essentiel à la vie.

## Apiculture

Nombre de ruchers, nombre de ruches, rendement en miel et en cire, valeur de ces produits.

Il y a environ 20 propriétaires qui s'occupent d'apiculture et qui possèdent au moins 200 ruches.

La moyenne de rendement d'une ruche peut être évaluée à 8 kilog. de miel et 2 kilog. de cire, le tout évalué à un bénéfice net de 10 francs.

## Méthodes d'exploitation

Emploi des divers engrais, outillage agricole

Le principal engrais du pays est le fumier qui ne peut être remplacé avantageusement par un autre engrais.

Certains cultivateurs ont depuis quelques années employé les phosphates et la charrée pour les prairies. Leur essai a été couronné de succès. Aussi leur méthode tend à se propager de plus en plus.

La chaux n'est plus employée qu'assez rarement. C'est à peine si un quart des cultivateurs l'emploie à l'automne pour l'ensemencement des blés.

Le noir animal est employé pour la culture des sarrasins. La dose est de 5 à 6 hectolitres à l'hectare.

Il n'existe à Orgères aucun outillage perfectionné. Le terrain très accidenté et le peu d'importance des fermes ne permettent pas aux cultivateurs de faire de grands frais de culture. On se contente du vieux système.

Plusieurs cultivateurs font partie du syndicat des agriculteurs de la Mayenne et reçoivent le journal : Bulletin agricole de l'ouest.

## Industrie

Mines et carrières, leur histoire, leur importance ; industries locales, alimentaires, vêtements, habitation, ateliers divers.

Orgères possèdent des carrières de granit qui deviennent de plus en plus importantes.

D'après les anciens du pays, dans leur jeune âge, l'exploitation du granit était à peu près insignifiante. On n'y faisait quère que les ouvertures des bâtiments (crochets, lancia et linteaux) et des pressoirs qu'on appelle dans le pays, gadages, qui servent pour écraser les fruits.

L'un des premiers tailleurs de pierres dont on cite le nom est un M. Julien qui travaillait seul le granit sans avoir de carrière proprement dite. Il prenait un rocher tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Du reste il n'avait pas l'outillage nécessaire pour se servir d'une carrière.

Il fut remplacé par un Sr Kordais qui est mort il y a 30 ans. Comme son prédécesseur Kordais ne pouvait non plus exploiter en grande quantité le granit.

Après sa mort les deux frères Guillouard ont, pendant 10 ans, de 1868 à 1879, exploité le granit à Orgères.

Plus habiles que les premiers ces deux frères commencèrent tels que : croix, calvaires, pierres tombales etc. . .

En 1879 les deux frères Guillouard vendirent leurs carrières à M. Eugène Bourrier qui les exploite encore aujourd'hui. L'instruction ayant fait des ouvriers plus habiles on est arrivé à fournir des travaux parfaits et même assez rares dans la contrée. C'est ainsi que de l'une des carrières de M. Bourrier Eugène est sorti le beau calvaire de Neuilly le Vendin, dont la flèche, d'un seul morceau, mesure 11 mètres de longueur sans le croisillon (des morceaux de la même longueur existent encore sur la carrière).

On fait aussi des morceaux sculptés pour la construction des bâtiments et des monuments (par exemple la tour de l'église de Lignéres la Doucelle).

Une nouvelle carrière est ouverte depuis 12 ans. Elle est exploitée par M. François Bourrier.

Les carrières d'Orgères peuvent occuper de 15 à 20 ouvriers.

Il existe à Orgères un boulanger, un charron forgeron, un maçon, deux couvreurs, un charpentier, quatre ouvrières en robes et deux blanchisseuses.

## Commerce

Voies de communication, routes, chemins de fer, service postal, télégraphique, téléphonique, voies navigables, canaux, foires, marchés, courants des produits, exportés et importés.

Outre le granit la commune d'Orgères n'a pas de commerce qui lui soit particulier.

La commune possède pour toute communication 9 kilomètres de chemins vicinaux. Elle n'a ni chemin d'intérêt commun ni chemin de grande communication.

Les gares de chemin de fer les plus proches sont : La Ferté Macé à 12 kilomètres, Pré en Pail à 14 kilomètres et Couptrain à 15 kilomètres.

Le service de la poste est fait par un facteur rural venant de Lignéres la Doucelle. Il arrive à Orgères de 9 heures ½ à 10 heures ½ .

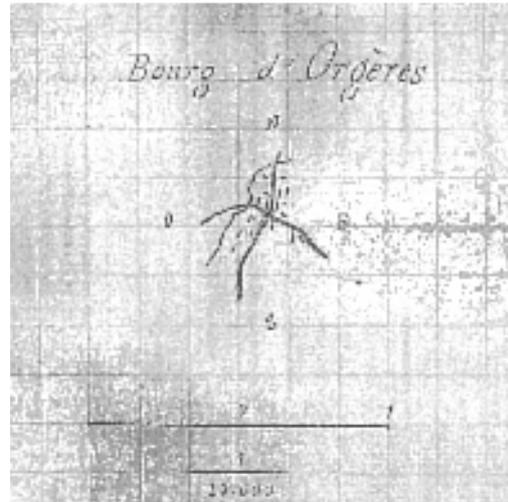
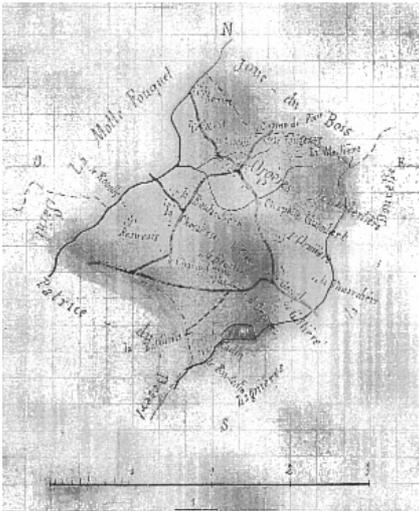
Le bureau télégraphique est à Lignéres la Doucelle à 4 kilomètres d'Orgères.

Il n'y a pas de téléphone, pas de voies navigables, pas de canaux, pas de foires, pas de marchés.

Il n'est guère exporté de produits d'Orgères, à l'exception des œufs, du beurre, des volailles. Le marché principal pour ces denrées se tient à La Ferté Macé le jeudi et à Pré en Pail, le samedi.

Il n'y a pas de boucheries à Orgères. Un boucher de Lignéres la Doucelle y vient tous les dimanches de 9 à 11 heures du matin et y vend de la viande sur la voie publique.

## Géographie politique



Population totale, agglomérée, flottante, densité de la population au kilomètre carré, variations de cette population, causes.

Le population totale de la commune est de 362 habitants et la population agglomérée est de 111 habitants. Il n'y a pas de population flottante.

En 1845 la commune d'Orgères comptait 511 habitants, en 1852, 527 habitants. Depuis la population a toujours diminué.

Le départ des jeunes gens vers la ville, surtout à Paris, est en partie la cause de cette diminution de population. La commune d'Orgères possède 605 hectares pour 362 habitants ce qui fait en moyenne 1 hectare 67 ares par habitant.

## Le bourg

Description, plan, monuments, curiosités.

Le bourg d'Orgères ne se trouve pas au centre de la commune, il est placé beaucoup plus vers l'est. Son aspect n'est pas luxueux. La plupart de ses maisons, couvertes en chaume, lui donnent un air de tristesse et de pauvreté. Cependant quelques maisons coquettement restaurées et entretenues font plaisir à voir au milieu des chaumières. Ces toitures en chaume disparaissent de plus en plus et presque tous les bâtiments neufs se couvrent actuellement en ardoise.

Il n'y a ni monuments ni curiosités à voir.

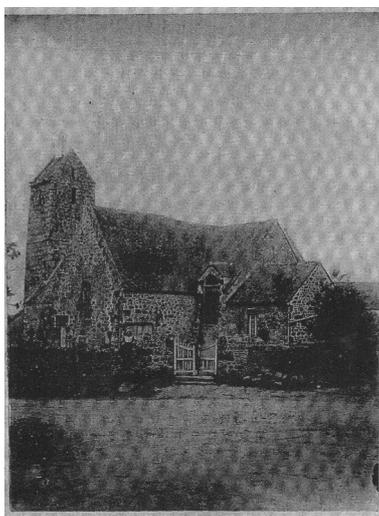
## Hameaux

Fermes et châteaux.

La commune d'Orgères comprend 15 hameaux et 5 fermes renfermant 251 habitants.

Dans l'un de ces hameaux à Cherizé il existe des bâtiments qui ont été construits par les Anglais pendant la guerre de cent ans.

## Eglise



Histoire sommaire, origine, vitraux.

L'église d'Orgères paraît être une des plus vieilles des environs. Sa construction remonterait vers la fin du 11<sup>ème</sup> siècle, d'après un membre de la société d'archéologie, M. l'Abbé Sérault, curé d'Ernon, qui reconnaît cette époque par une des portes de la tour et par les boules aux arcades de l'entrée des chapelles.

La tour et les chapelles latérales construites en 1458, époque à laquelle on aurait dédié l'église sous l'invocation de St Louis.

L'église n'a pas de vitraux remarquables. Elle n'a point été parée lors de sa construction. Ce n'est que les premières années du 19<sup>ème</sup> siècle qu'on a transporté les pierres tombales du cimetière pour parer le chœur, le milieu de la nef et les chapelles.

Aujourd'hui le chœur et le sanctuaire sont parés en mosaïque ce qui fait très bon effet.

La chapelle saint Louis vient aussi d'être réparée au mois de juillet dernier et on a fait disparaître les pierres de granit qui étaient au socle de la porte extérieure.

Si l'église paraît très vieille à l'extérieur et manque d'élégance, en revanche l'intérieur, tenu très proprement, devient de plus en plus luxueux et coquet.

La cimetière existe toujours autour de l'église.

Dans la commune il existe deux chapelles isolées. La plus ancienne, la chapelle de Notre Dame de Graces ou encore la chapelle Guimbert est situé près du chemin vicinal d'Orgères à Lignières la Doucelle à environ trois

cent mètres du bourg. Elle est entourée d'un petit plan de pommiers qui paraissent végéter plutôt que de pousser. Cette chapelle paraît avoir été construite par Noël Hubert, curé d'Orgères, en 1639, d'après l'inscription qui se trouve sur la pierre qui forme la clef de voûte de la porte d'entrée.

Dans le plan se trouve un if remarquable par sa grosseur et par sa vieillesse. On pense qu'il a été planté longtemps avant la construction de la chapelle.

Autrefois il se tenait près de cette chapelle une assemblée annuelle, la Guimbert, où se rendait une foule considérable puisqu'il est relaté qu'il s'y buvait plusieurs tonneaux de cidre dans cette journée.

Une autre chapelle dédiée à St Joseph a été construite en 1888 sur le chemin vicinal d'Orgères à St Patrice du Désert par M. Joseph Lebreton, propriétaire à la Boulardière d'Orgères. Cette chapelle n'a rien d'extraordinaire sinon sa façade principale qui est complètement nue. Les portes sont des grilles en fer.

Cette dernière chapelle est jusqu'à présent gérée par son fondateur.

Avant la révolution, l'église d'Orgères possédait des immeubles importants qui devinrent pendant cette révolution des biens de l'état et qui furent vendus.

Voici un procès verbal qui relate ces biens :

L'an 4eme de la République Française, une et indivisible, le 2eme jour du mois de Thermidor, nous, Jean Crisostome Douley, expert nommé par délibération de l'Administration du département de la Mayenne, en date du 7 thermidor, présent mois, Jean Raimbault, expert nommé par le citoyen François Chapelle, par la soumission d'acquérir le bien national cy après désigné, en date du 6 thermidor, présent mois, à l'effet de procéder à l'estimation en revenu et en capital sur le pied de 17l,90 du domaine national cy après désigné.

Nous sommes en conséquence de la commission à nous donnée par l'administration du Département en date du sept thermidor, présent mois, transporté en la commune de Lignére à huit heures du matin, chez le citoyen Delogé, président de l'administration municipale du canton du dit Lignére, à défaut du Commissaire du Directoire exécutif près l'administration communale qui nous a accompagné sur les lieux et héritage cy après désignés et aussi en présence du citoyen Chapelle, soumissionnaire au bourg et commune d'Orgères, même canton de Lignére ou on nous a montré une mardaise maison composée d'une chambre, cave et grenier, estimé par nous et de revenu à 6 livres, cy

Item. Le jardin à coté de la dite maison contenant un quart et demi estimé 4 livres y compris les devants et issus cy 4  
 touche Bartiers, Ricaut et le chemin du bourg dans lequel s'est trouvé pour 30 livres de bois en arbres fruitiers cy 30

Item. La douve motette se tenant contenant demi-journal demi-quart, joute Jacques Mourtoux, estimée à quatre livres, cy 4

À reporter : . . . . . 44

Le bois valant 44 livres, cy 44

Une portion au pré du bourg contenant demi-quart, touche Jacques Mottier, estimée à 3 livres, cy 3

Une pâture et un petit Broussin au bout contenant un journal et demi, touche Jacques et Jean Mourtoux, estimés onze livres cy, 11

Du bois valant 4 livres, cy 4

Un petit champ y tenant, touche Sébastien réaux, contient un quart valant une livre dix sols 1 10

Le champ nommé la Motte de la Boulardière qui touche Jean dural contenant un quart estimé trente sols 1 10

Item. Une portion dans le grand jardin contenant trois perches estimées quinze sols cy, 1 10

Qui touche Jean Barbé

La chenevière du bourg contenant demi-quart, touche la veuve Léveillé estimée à trente sols, cy 1 10

Item. La même de dessus l'étang qui joint aux pièces suivantes contenant un journal un quart estimée 8 livres, cy 8

Les bois sur y celle valent 8 livres, cy 8

Le champ nommé la mône d'en haut contenant trois quarts, estimés 5 livres, cy 5

La grande aumône contenant un journal un quart estimé à 9 livres, cy 9

Le bois valant 24 livres, cy 24

La môme des trois coins contenant un journal estimée huit livres, cy	8
Le bois valant 12 livres, cy	12
La môme suivante contenant un journal estimée à 6 livres, cy	6
Le bois valant 4 livres, cy	4
Lesquelles pièces joutent en un tenant le chemin de Lignère à Orgères, la veuve François Louin et Jean Bedel	
	A reporter 1 941, 40
Le champ des buissons contenant un journal estimé à quatre livres, cy	4
Le bois valant 12 livres	12
Le pré de la Chapelle contenant deux journaux et demi touche les autres pièces cy dessus estimé à 60 livres, cy	60
Le bois valant 30 livres	30
Le champ de la chapelle touche Jacques Saunay contenant un journal et demi estimé à 9 livres, cy	9
Le petit pré de l'Armonette tant en labour qu'en pré qui touche la veuve Jean Thébault, contenant un journal, valant 8 livres, cy	8
Le bois valant 15 livres, cy	15
Le pré de la chaise contenant deux journaux et demi estimé 45 livres, cy	45
Le bois valant 48 livres, cy	48
La Môme de la galère contenant un journal touche d'un bout ledit chemin de Lignère à Orgères estimée 8 livres	8

Tous lesquels objets sont situés dans ladite commune d'Orgères faisant et dépendant du temporel du dit lieu et de la chapelle, comme d'avis que tous les dits objets cy devant désignés valaient en 1790 et de revenu annuel la somme de quatre cent trois livres quarante sols, cy

4331,40sols

Lequel revenu multiplié par 22 donne un capital de 4.493 livres 10 sols

Total en revenu

433,40

Et en capital

9534,80

Les bois plantés sur les hayes estimées, valant une fois la somme de 231 livres

231

Et de tout ce que dessus nous avons fait et rédigé notre présent procès-verbal que nous affirmons sincère et véritable, en notre âme et conscience après avoir opéré pendant tout ce jour et a le citoyen Delogé faisant les fonctions de commissaire et le soumissionnaire, signé avec nous après lecture faite.

La minute est signée J. Raimbault, Douley et M. Delogé requis pour commissaire.

Enregistré à Pré en Pail le thermidor an quatre, reçu dix livres. Signé Simon

Pour copie conforme

Le secrétaire général de la Préfecture

Signé Maupelet

Voici copie de l'arrêté du conseil de Préfecture de la Mayenne en ce qui concerne le plan de St Louis et la Chapelle de Grâce

## Extrait

Des Registres des arrêtés du Conseil de Préfecture  
du département de la Mayenne

Du 22 décembre 1808

Le Conseil de Préfecture de la Mayenne

Ou la pétition présentée par Messieurs les Marguilliers de la commune d'Orgères tendant à être restitué dans la propriété, possession et jouissance d'un terrain complanté d'arbres, situé au milieu du bourg, vulgairement nommé le plan de St Louis ainsi que d'une Chapelle et du terrain qui l'entourne nommée la Chapelle de Grâce ; les dits objets usurpés par le Sr Pierre Bisson, quoiqu'ils appartenissent à la Fabrique, ladite pétition communiquée audit Sr Bisson, lequel a répondu que

jusqu'à ce jour il a cru de bonne foi que le plan de St Louis ainsi que la Chapelle de Grâce et le terrain qui l'entourne faisaient partie de l'adjudication qui lui avait été faite par l'Administration le 29 ventôse, an 6

Où la grosse en parchemin d'un bail consenti par la Fabrique d'Orgères le 11 novembre 1742 par lequel il constate que le terrain planté d'arbres au milieu du bourg d'Orgères appartenait à la Fabrique.

Où le procès-verbal d'estimation du 10 thermidor an 4 et le Procès verbal d'adjudication définitive faite au Sr Bisson le 20 pluviôse, an 6.

Considérant qu'il résulte du bail précité que le plan dit St Louis était une propriété de la fabrique, que d'ailleurs la Chapelle de Grâce et le terrain qui l'entourne ne pouvaient appartenir qu'à la dite fabrique, qu'ainsi ces deux objets sont dans le cas de lui être restitués, à moins qu'ils n'eussent été aliénés par le Gouvernement.

Considérant qu'il n'est mention ni de ce plan ni de la Chapelle dans le procès-verbal d'estimation des objets faisant partie de l'adjudication faite au Sr Bisson, qu'il n'en est également fait aucune mention dans le procès-verbal d'adjudication définitive du 29 pluviôse, an 6

Considérant que tous les objets revendus qui avaient appartenus aux fabriques, doivent leur être restitués.

### Arrête :

Que la Fabrique d'Orgères est renvoyée en possession du plan dit de St Louis et de la Chapelle de Grâce ainsi que du terrain qui l'entourne, condamne le Sr Bisson à restituer à la dite fabrique les fruits et revenus des dits objets depuis son jouissance ; lesquels fruits et revenus seront estimés par experts connus entre les parties, sinon qui seront nommés d'office.

Prononcé par nous, Ch. Jh. Marie La Rue, Président du Conseil, Dural, Chevallier et Cheminaut, Conseillers de Préfecture.

Pour copie conforme

Le Secrétaire Général de la Préfecture

Signé : Maupelet

En marge est écrit : Enregistré à Pré en Pail le vingt quatre février 1809 f° 32 R6. Reçu un franc dix centimes pour Décimes

Signé : illisiblement

Le Prefet de la Mayenne

Arrête que le Maire d'Orgères est chargé de nommer d'office pour le Sr Bisson un expert qui de concert avec le Sr Lereillé choisi par les Marguilliers de l'Eglise de la dite commune, procédera à l'estimation des fruits et revenus indûment perçus par le dit Sr Bisson.

Pour copie conforme

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Mayenne

Signé : Maupelet

Depuis l'arrêté ci-dessus le plan de St Louis a toujours appartenu à la Fabrique d'Orgères qui en perçoit les revenus  
(arch. de la Fabrique d'Orgères)

## Ecoles

Histoire sommaire, sculpture, son régime, date de construction, legs.

D'après M. L'abbé Angot

A partir de l'année 1730 la sœur d'Orgères figure sur les comptes de la Fabrique pour le blanchissage du linge de l'église.

Il est probable que cette sœur a été supprimée au moment de la Révolution, car après cette époque il n'est plus question de sœur.

D'après les souvenirs des plus anciens de la commune il n'y avait pas de classe régulière dans la commune d'Orgères il y a 80 ans. Les personnes qui apprenaient à lire et qui étaient très rares, étaient instruites

par des hommes qui allaient de hameaux en hameaux ; celles qui apprenaient à écrire étaient plus rares encore ; on se contentait d'apprendre à signer



Groupe scolaire de l'école mixte d'Orgères (1899)



Vue de l'école mixte d'Orgères (1899)

Il y a environ 75 ans, un curé d'Orgères, M. Lemaitre fit venir Melle Colin qui était de son pays (Lignières la Doucelle) et l'installa dans un appartement dépendant du presbytère.

Les enfants vinrent en classe à demi-journée seulement car on ne voulait pas que les deux sexes allassent ensemble à l'école : les garçons allaient le matin et les filles le soir.

L'enseignement consistait à peu près dans la lecture, le catéchisme, un peu de calcul (additions et soustractions) ; la multiplication y était peu connue. On n'enseignait jamais la division pour un bon motif c'est que la maîtresse ne la connaissait pas.

L'écriture était peu enseignée.

Le 14 avril 1834 Mademoiselle Rosalie Delaunay, jeune fille d'Orgères obtenait son Brevet de capacité de deuxième degré.

Le même jour elle fut autorisée à enseigner dans la commune d'Orgères.

La même année fut créé un comité local de surveillance de l'instruction primaire qui était chargé de surveiller et même d'inspecter dans la classe. Voici l'arrêté de cette création :

30 mai 1834. Le Sous-préfet de Mayenne, président du comité supérieur d'instruction primaire a nommé membres du comité local de surveillance d'Orgères M. M. Radigue Pierre, Trotin Michel, Desrochers Julien, Barbot Jean.  
Membres de droit : M. le Desservant et M. le Maire.

1<sup>ere</sup> délibération du Comité d'instruction primaire.

Le vingt-cinq août mil huit cent trente six, nous soussignés, J. Mottier, maire, P. Lemaitre, desservant, M. Trotin et P. Radigue, composant le Comité d'instruction primaire pour la commune d'Orgères, réuni pour la première fois, dans une des salles du presbytère, que nous avons choisie pour lieu ordinaire de nos séances, avons arrêté ce qui suit :

Art. unique. M. Mottier, maire est reconnu président du Comité et M. P. Lemaitre, desservant, est nommé secrétaire du Comité.

Nous avons ensuite entendu Rosalie Delaunay, institutrice de cette commune qui nous a déclaré, conformément à l'ordonnance royale du 28 juin dernier, avoir intention de continuer à exercer sa profession comme elle l'a fait précédemment :

1° Du son Brevet de capacité de deuxième degré en date du 14 avril 1832 ;

2° Du son autorisation d'enseigner en la commune d'Orgères en date du 14 avril 1832 ;

Considérant que, depuis cette époque elle s'est bien acquittée des fonctions d'institutrices et qu'elle mérite de plus en plus la confiance des parents, nous nous plaisons à l'encourager et à l'engager de continuer à se rendre utile à la commune en donnant tous ses soins pour l'instruction des enfants.

Tous les membres présents ont signé après lecture, les mêmes jours et au que dessus

L'institutrice a signé elle-même sa déclaration ci-dessus

Signé : Mottier, maire, P. Lemaitre, secrétaire, M. Trotin, Pierre Radigue et Rosalie Delaunay.

2eme délibération du Comité d'instruction primaire

Le 28 décembre mil huit cent trente huit les membres composant le Comité d'instruction primaire de la commune d'Orgères se sont réunis au presbytère après avoir visité la maison d'école et avoir fait lire la plupart des enfants, ont reconnu que l'institutrice continue d'instruire les enfants avec succès, leurs progrès en sont une preuve.

Les membres composant le Comité d'instruction primaire

Signé : Mottier, maire, P. Lemaitre, secrétaire, M. Trotin et Pierre Radigue.

À partir de 1845 l'institutrice d'Orgères s'occupe d'obtenir l'autorisation de réunir les deux sexes.

Voici copie de la lettre que l'institutrice adressait au Comité d'arrondissement

Orgères le 8 août 1845

L'institutrice d'Orgères à Monsieur le Président du Comité d'instruction primaire pour l'arrondissement de Mayenne  
Monsieur

Seule institutrice à Orgères, je suis chargée de l'instruction des enfants des deux sexes. Conformément à l'avis de Monsieur l'Inspecteur, depuis plusieurs années, j'avais séparé mes élèves en faisant venir les garçons à la classe du matin et les filles à la classe du soir. Mais nous avons remarqué que cette séparation cause un préjudice notable à l'instruction des enfants parce que les uns et les autres ne peuvent avoir qu'une classe par jour.

Maintenant, Monsieur lui-même par sa lettre du 2 août dernier, me recommande de nouveau de m'adresser au Comité d'Arrondissement pour joindre son avis favorable à celui du Comité local, afin d'obtenir par lui, comme intermédiaire, l'autorisation nécessaire pour réunir les deux sexes dans la même classe.

Si vous le trouvez bon, vous aurez la complaisance de m'adresser le résultat de la délibération du Comité dont vous êtes le Président pour que je puisse la transmettre ensuite à M. l'Inspecteur - Signé : Rosalie Delaunay.

Voici la lettre de M. L'Inspecteur dont il est question ci-dessus :

Mademoiselle,

Quand vous adresserez une demande à M. le Recteur dans le but d'obtenir l'autorisation de réunir les deux sexes, il faut la faire appuyer par le Comité local et par le Comité supérieur de Mayenne.

Je vous invite en conséquence à remplir cette double formalité dans le plus bref délai possible.

Agréez, etc...

L'Inspecteur pri de la Mayenne

Signé : illisiblement

Laval le 2 août 1845

à Melle Delaunay

avis du Comité local

Le dix-septième jour du mois d'août mil huit cent quarante cinq, les membres composant le Comité d'instruction primaire, pour la commune d'Orgères, canton de Couptrain, département de la Mayenne, se sont réunis au presbytère, lieu ordinaire de leurs séances.

Étaient présents M.M. Mottier, maire, président Lemaitre, desservant, Jean Barbé, M. Trotin, P. Radigue.

M. le président a exposé au comité que Melle Rosalie Delaunay, institutrice à Orgères, désire beaucoup, dans l'intérêt de ses élèves, être autorisée à réunir les deux sexes dans la même classe.

Le Comité considérant :

1° Que les garçons venant seuls à la classe du matin et les filles venant seules à la classe du soir, il s'ensuit nécessairement qu'aucun des élèves ne peut avoir plus d'une classe par jour, ce qui nuit essentiellement aux progrès qu'ils pourraient faire.

2° Que les parents qui ont plusieurs enfants du même sexe, et qui, à cause de leurs occupations indispensables à la maison et aux champs ne peuvent les envoyer à la même classe, se trouvent, en quelque sorte dans l'impossibilité, quoiqu'à leur grand regret, de faire instruire leurs enfants, ce qui est un sujet de plainte, chaque année de la part des parents.

3° Que le local et le matériel de la classe, ayant pris, cette année, un peu d'accroissement, il est du devoir du Comité de favoriser l'instruction, autant qu'il est dans son pouvoir.

Emet le vœu et donne son avis favorable pour que Melle Rosalie Delaunay, institutrice à Orgères, soit autorisée par qui de droit à réunir les enfants de deux sexes dans la même classe.

Tous les membres présents ont signé après lecture, les jour, mois, an que dessus.

Signé : Mottier, maire, P. Radigue, J. Barbé, M. Trotin et P. Lemaitre, desservant.

Melle Delaunay fut autorisée dans le cours de l'année 1846 à réunir les enfants des deux sexes dans la même classe.

### 3° Délibération du Comité local

Le septième jour du mois de décembre 1846, les membres composant le Comité d'instruction primaire pour la commune d'Orgères, se sont réunis au presbytère, sur l'invitation de M. Mazeau, Inspecteur des écoles de département de la Mayenne, pour rédiger l'état des enfants de la commune d'Orgères en âge de fréquenter l'école et qui ne reçoivent l'instruction primaire élémentaire ni à domicile, ni dans les écoles publiques ou privées.

D'après le dit état, il a été reconnu qu'il y a 18 enfants dans la commune qui ne fréquentent point l'école, depuis l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis dont 8 pour l'indifférence des parents, 4 pour la distance des lieux à cause des mauvais chemins dans l'hiver, et 6 parce que le travail des enfants est nécessaire à leurs parents.

Les membres du Comité se sont ensuite transportés à la maison d'école, où, après avoir fait lire la plupart des enfants, ils ont témoigné leur satisfaction à Melle Rosalie Delaunay, institutrice. Ils ont, en outre, arrêté, qu'il sera placé un poêle dans la classe, qui sera payé sur les fonds de la commune.

Monsieur le Président est chargé d'en faire la demande au conseil municipal.

Tous les membres présents ont signé après lecture.

Le procès verbal est signé : Mottier, maire, P. Lemaitre, desservant d'Orgères, M. Trotin, P. Radigue.

À la suite de la délibération ci-dessus figure ce qui suit :

Les membres composant le Comité de surveillance ont reconnu la nécessité de faire placer dans la maison d'école, un tableau noir et deux petites tables pour faciliter aux enfants les moyens d'écrire avec plus de commodité. Cette dépense devra être faite aux frais de la commune. Le Conseil charge M. le Maire d'en faire son rapport à M.M. les membres composant le Conseil municipal de la commune.

Les membres présents ont signé après lecture

Signé : Mottier, maire, M. Trotin, Pierre Radigue et P. Lemaitre, secrétaire.

(archives de la Fabrique d'Orgères)

A partir de cette époque nous ne trouvons plus de délibération du Comité local.

Mlle Delaunay fut autorisée en 1858 à cesser de faire la classe dans les appartements dépendant du presbytère et à occuper une maison, lui appartenant, qui était situé à la Chainée, hameau situé à 300 mètres du bourg et elle fit la classe jusqu'à ce que la commune se soit fait bâtir une maison d'école.

La cause du départ de Mlle Delaunay des dépendances du presbytère fut la construction du presbytère actuel faite en 1858 par M. le Curé Foulon, qui a passé très peu de temps à Orgères, car aussitôt le presbytère achevé, il fut changé d'Orgères.

Ce ne fut qu'en 1865 que la maison d'école actuelle fut terminée et mise à la disposition de l'instituteur qui, à cette époque remplaça l'institutrice.

Mlle Delaunay fut mise à la retraite.

Le premier instituteur fut M. Gondard, né à Gavron (Mayenne) qui fut instituteur d'Orgères jusqu'en 1870, époque à laquelle il quitta l'enseignement public pour diriger un pensionnat libre à Mayenne.

Une partie des habitants d'Orgères, à la tête desquels était M. Victor Mottier, maire, secondé de M. Sombert, curé d'Orgères, voulurent profiter du départ de M. Gondard pour le faire remplacer par une institutrice.

L'autre partie des habitants voulait conserver l'instituteur.

Sur la demande du maire l'administration supérieure avait nommé une institutrice qui ne prit pas possession de son poste.

Aussitôt que cette nomination fut connue, plusieurs habitants d'Orgères, l'adjoint Jean Réaux, Pierre Duet et Jean Normand, conseillers municipaux, firent malgré le maire, M. Victor Mottier, plusieurs voyages à Mayenne auprès de Monsieur l'Inspecteur primaire et de M. le Sous Préfet, afin que l'Administration supérieure envoie à Orgères un instituteur et non une institutrice.

Les démarches de l'adjoint et des conseillers municipaux réussirent et l'instituteur fut conservé.

M. Bouquerel, né aux Chapelles (Mayenne) fut nommé et prit possession de son poste.

M. Bouquerel fut remplacé en 1875 par M. Vimont qui mourut subitement en 1878.

M. Vimont fut remplacé par M. Renault, né à Larchamp (Mayenne) qui y resta deux ans seulement jusqu'en 1880.

M. Renault fut remplacé par M. Levilain né à Jublains (Mayenne) qui resta à Orgères à peine deux ans jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1882.

M. Levilain fut remplacé par M. Huet né à Villepail (Mayenne) l'instituteur actuel, qui y est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> mai 1882.

*Ecole mixte d'Orgères*  
*Tableau de la fréquentation scolaire*  
 Du 1<sup>er</sup> octobre 1889 au 1<sup>er</sup> octobre 1899

Années	Elèves au dessous de 6 ans	Elèves de 6 à 13 ans	Elèves au dessus de 13 ans	Maximum des présences	Absences	Présences réelles
1889-1890	2	32	1	12.128	1.230	10.898
1890-1891	1	42	4	14.266	2.673	11.593
1891-1892	2	41		16.055	1.919	14.136
1892-1893	2	43	1	15.576	1.506	14.070
1893-1894	3	41	1	17.280	2.272	15.008
1894-1895	2	40	1	17.299	1.755	15.544
1895-1896	3	45		19.588	1.569	18.019
1896-1897	1	41	2	17.398	1.873	15.525
1897-1898	6	39		15.701	1.854	13.847
1898-1899	4	40		15.098	1.763	13.335

### Administration

*Nombres d'électeurs* : le nombre des électeurs varie depuis dix ans de 115 à 130. En 1899 il est de 115

*Maire* : M. Normand Jean

*Adjoint* : M. Leseillé Victor

*Conseillers municipaux* : M.M. Denoel Pierre, Mottier Jean, Robidaire Jules, Lemaitre Victor, Réaux Arsène, Tréhard Joseph, Lebreton Victor et Druet Auguste.

*Finances*. Les revenus ordinaires de la commune ne suffisent pas pour équilibrer les dépenses obligatoires. L'administration est obligée de voter chaque année un certain nombre de centimes extraordinaires. En 1899 ce nombre s'élève à 18.

*Budget* : En ce qui concerne les contributions directes voici le revenu imposé à la commune (année 1898).

<i>Contribution foncière</i>	
- propriétés non bâties :	1348f
- propriétés bâties :	207
<i>Contribution personnelle et mobilière</i>	
- des portes et fenêtres	124
- des patentes	90
<i>Total</i>	2069f

*Centimes. Le centime rapporte 20f,70*

*Emprunt. La commune n'a pas d'emprunt.*

*Propriétés communales. La commune possède l'Église avec le cimetière autour, le presbytère avec un jardin et la maison d'école avec un jardin.*

## *Services divers*

*Instruction publique. L'instruction publique est donnée à Orgères uniquement par un instituteur public*

*Cultes. Il n'existe qu'un seul culte, le culte catholique donné par un Desservant.*

*Voici la liste des curés d'Orgères depuis 1650*

1650 à 1689 M. Jahir

1689 à 1695 M. Retout, curé

M. Druet vicaire

1695 à 1701 M. Reboursière, curé

M. Druet vicaire

1701 à 1708 M. De Bardoul, curé

M. Druet, vicaire

1708 à 1792 M. Loiseau, curé

M. Christophe, vicaire

En 1780 M. Le Donné, vicaire

1792 à 1819 M. Desrochers, curé

1819 à 1849 M. Lemaitre, curé

1849 à 1856 M. Quentin, curé

1856 à 1859 M. Foulon, curé

1859 à 1865 M. Gombert, curé

1865 à 1872 M. Desalée, curé

1872 à 1878 M. Migoret-Samberdière, curé

1878 à 1899 M. Prodhomme, curé

1899 M. Mançon, curé

*Il n'y pas de garnison*

*Pas de sapeurs pompiers.*

*Le service d'assistance publique est organisé depuis quelques années. La commune vote chaque année un centime extraordinaire pour assurer ce service.*

Il n'y a pas de services hospitaliers.

Il y a un bureau de bienfaisance fondé par M. le Curé Migoret-Samberdière, décédé à Orgères le 11 avril 1878. Ce bienfaiteur a donné 1.000 francs qui ont été convertis en rente sur l'état et rapportent 34 francs de rente annuellement.

Le bureau de bienfaisance n'a que 31 francs de rente. Le legs n'a été fait qu'à la condition qu'il serait dit une messe tous les ans le 15 juillet, à l'intention de M. Migoret-Samberdière et de sa famille. Il est dit dans le legs que cette messe serait payée trois francs.

La commission administrative du bureau de bienfaisance se compose de M. Jean Normand, maire, président.

- 1° M. Druet Pierre, vice président
- 2° M. Kuet Arsène, instituteur, secrétaire
- 3° M. Réaux Victor, membre
- 4° M. Barbé Victor, membre
- 5° M. Lebreton Victor, membre
- 6° M. Tréhard Joseph, membre

Les 4 premiers sont nommés par le Préfet du département de la Mayenne et les deux derniers par M.M. les membres du Conseil municipal de la commune d'Orgères.

## Sociétés diverses

Il n'y a pas de sociétés de secours mutuels

- - - d'assurances mutuelles
- - - de syndicats

## Démographie

### Répartition de la population

Par sexe : 180 hommes

182 femmes

Par profession : cultivateurs :	265
Cafetiers :	2
Charpentier :	1
Charrons :	4
Couvriers :	3
Epiciers :	2
Journaliers :	2
Tailleurs de pierres :	15
Boulangier :	1
Curé :	1
Instituteur :	1
Enfants :	62
Vieillards qui ne travaillent plus :	1

Sans profession :	2
Total :	362

Naissances : 6

Décès : 8

Mariages : 3

Durée moyenne de la vie : 45 ans

**Variations** : la population de la commune d'Orgères a fort diminué puisqu'en 1842 elle était de 508 habitants. Les plus anciens habitants disent avoir vu dans leur jeune âge 530 habitants.

**Causes** : autrefois il n'était pas rare de voir des ménages de 10 à 12 enfants ( un tailleur de pierres est même le 14eme enfant de sa famille) . Presque tous les enfants restaient au pays. S'ils le quittaient c'était pour aller passer quelques mois l'été à faire la moisson dans les environs de Paris. Rarement une famille entière quittait la commune.

Aujourd'hui les familles ne sont plus aussi nombreuses (la plus nombreuse compte 9 enfants, une autre en compte 8, puis on descend à 5 enfants). La moyenne des ménages est de 2 ou 3 enfants.

Une autre cause de la dépopulation est l'émigration vers Paris. Dès qu'ils atteignent 15 à 16 ans les jeunes gens s'en vont à Paris prendre un métier quelconque et y restent définitivement. Souvent même ils reviennent au pays pour y chercher une compagne et l'emmènent avec eux.

Il n'est guère de familles à Orgères qui n'ait pas à Paris soit son frère, une sœur, un oncle, une tante ou tout au moins un cousin ou une cousine.

#### **Genres de vie, nature des exploitations**

Les habitants d'Orgères vivent très économiquement, trop économiquement même, car cet économie frise de près l'avarice. Un certain nombre d'habitants, désireux d'augmenter sa propriété cherche à reculer les haies de la sienne sur celle du voisin. De là ces procès que nous voyons souvent et qui font que des voisins se trouvent brouillés pour toujours et se gardent une rancune réciproque. Les causes les plus communes de ces haines et de ces divisions sont, comme je le dis plus haut, les limites des terrains que le voisin veut empiéter, les droits de passage que chacun veut élargir à son avantage et quelquefois même les langues.

Il est rare de voir à Orgères un hameau où les habitants soient tous unis. Il existe partout de ces divisions causées par les motifs indiqués ci-dessus qu'on appelle en termes du pays (rapiner sur son voisin)

L'étymologie en grec du mot Orgères rendrait donc bien le caractère colère, vindicatif, âpre à la vengeance et haineux des habitants.

Il n'existe pas à Orgères d'autres exploitations que le granit et la culture des terres. Les propriétés sont si divisées que la plupart des habitants récoltent à peine de quoi se suffire à eux-mêmes.

Chaque famille est propriétaire. Il existe seulement trois familles qui ne le sont pas. Chacun cultive sa petite propriété. Il y a dans toute la commune huit fermes dont la location varie entre 600 à 1.000 francs.

#### **Grande et petite propriété, ouvriers agricoles, salaires moyens, durée moyenne du travail quotidien**

Les propriétés de la commune sont toutes petites. La plus grande a 18 hectares 98 ares 56 centiares.

Il y a deux journaliers et cinq domestiques. Le salaire moyen des journaliers est de 1f,50, la nourriture en plus ; le salaire annuel des domestiques varie de 150 à 400 francs suivant la force et l'âge des individus.

La durée du travail des journaliers est de douze heures environ, elle n'est pas limitée pour les domestiques.

*Grande et petite industrie, travail à l'usine, travail dans la famille, salaire, durée moyenne du travail quotidien.*

Comme industrie il n'y a que le granit et la plupart des ouvriers sont payés suivant le travail qu'ils font car à peu près tous sont à la tâche. Ceux qui sont à la journée gagnent 4 francs par jour. Les autres peuvent gagner de 3 à 5 francs par jour. Ils travaillent tout pendant que le jour dure.

*Commerce, salaires moyens, durée moyenne des employés.*

Il n'y a aucun commerce particulier à Orgères ni aucun employé

*Etat de l'instruction dans la commune, nombre d'illettrés.*

Il n'y a d'illettrés que les vieillards et encore un certain nombre savent signer. On peut évaluer les illettrés à 1/10 environ de la population.

## Histoire

*Stations préhistoriques, légendes, faits historiques*

Avant la révolution Orgères faisait partie de la dépendance du Château de la Motte Fouquet (Orne). Aussi je vais relater les noms des familles à qui a appartenu ce château et ce qui concerne Orgères.

*Les seigneurs de la Motte Fouquet*

Le fief de la Motte était un plein fief de Haubert sous la mouvance de la baronnie de la Ferté Macé ; il avait droit de haute justice et s'étendait sur les paroisses voisines de Saint patrice et d'Orgères. Un papier terrier de la Vicomté de Falaise en date de 1316 nous apprend en effet que « le fief de la Motte doit service au chastel de la Ferté de quinze jours, et en l'enforcement du dit chastel, deux charrettes une fois l'an quand le cas s'offre, chaque service estimé à trois sols ». Il était en outre « tenu envers la dicte baronnie à dix livres appelées rente de la grande ayde ».

À la date du 20 juin 1546 se trouve un titre concernant les puinés de la Motte qui demandaient le maintien, à leur profit, de la jouissance des domaines de la Bourdonnaye et de Blandouet hormis le fief d'Orgères acquis en 1498 par Jean de la Motte et Marguerite de St Maur, leur grand-père et grand-mère.

En 1523 nous voyons à la tête du château de la Motte, René, écuyer, baron de St Seurin d'Uzet de la Granddau, seigneur de la Poitevinrière, Orgères et la Motte Fouquet. Il contracta deux alliances.

Jean III, écuyer, seigneur de la Motte Fouquet, St Patrice, Orgères, baron et seigneur châtelain de St Seurin et de la Granddau au pays de Saintonge, fut autorisé à jouir de ses biens le 27 juin 1565, comm étant âgé de vingt ans. Il fut tué près de St Denis (Orne) le 10<sup>ème</sup> 1568 dans une sanglante bataille.

Le 21 novembre 1571 quelques mois après le mariage de Marguerite de la Motte, M.M. de Sanzay et de Saint Rémy procédèrent au partage des biens de Jean III par devant Mathieu Barbier et Jean Lesage, tabellions à Alençon.

Marguerite de la Motte, femme de Claude de Sanzay, eut le premier lot qui comprenait les terres et seigneuries de la Motte Fouquet et d'Orgères ; la moitié de la forêt de la Motte, plus trente arpents de bois à prendre sur l'autre lot.

Le second lot fut attribué par non choix à Madeleine de la Motte, épouse de Jacques de St Rémy, seigneur de Fyé.

Le 9 janvier 1604, Marguerite de la Motte Fouquet obtint la séparation de biens d'avec son mari qui faisaient des dépenses excessives.

Voici les motifs de cette séparation :

Rec\_ue avons l'humble supplication de marguerite de la Motte, dame du lieu, femme de Claude de Sanzay, chevalier de notre ordre, sieur de Cossey, et contenant qu'il y a trente deux ans ou environ qu'elle fut conjointe par mariage avec ledit de Sanzay, depuis lequel temps par les sumptueuses dépenses et mauvais mesnage dudit Sanzay, non seulement tous ses biens auraient esté consomméz et dilapidéz, mais aussi la plus grande et meilleure partie de ceulx de l'exposante consistant en grande quantité de bois de haulte fustaye dont ladite terre de la Motte estoit riche de plus de deux cent soixante mille livres, tous lesquels bois ledit Sanzay aurait fait couper et consommer.

M. De Sanzay mourut au château de la Motte Fouquet le 26 décembre 1605 sans laisser de postérité.

Le 23 septembre 1611, un acte fort important fut passé au manoir de la touchette, paroisse de Montreuil-le-Chétif. Jacques de Saint Rémy, Madeleine de la Motte, sa femme, et marguerite de la Motte, veuve de Claude de Sanzay reconnoissant l'ancienneté de leur âge et la difficulté qu'ils ont de pourvoir à leurs affaires remettaient tous les biens, à charge de pensions viagères, aux trois fils dudit Jacques de Saint Rémy : René, Pierre et Gilles.

Dès le lendemain, Gilles de Saint Rémy, curé de Champfleury céda à ses deux frères, aussi contre une rente viagère, la part qui lui était dévolue dans le contrat ci-dessous.

René et Pierre de Saint Rémy partagèrent, séance tenante les héritages qui leur étaient abandonnés.

Pierre de Saint Rémy eut dans son lot les fiefs, terres et seigneurie d'Orgères, comprenant prairies, moulins et étangs et de laquelle paroisse le seigneur d'Orgères est pareillement fondateur, plus deux lots de terre, nommés la Patricière situés en la paroisse de Lignières.

Pierre de Saint Rémy, écuyer, seigneur de la Motte Fouquet, St Patrice et orgères, gendarme de la compagnie de Longueville, rendit aveu à la chambre des comptes de Rouen le 28 juin 1618 et au mois de juillet suivant lous les forges de Cossé à Pierre Choué, sieur de Vieux-moulin et plus tard à Jacques Tréton.

Il épousa par contrat du 23 mars 1625 Marie d'Oillanum, fille de Julien, chevalier, seigneur et vicomte de Coulboeuf, Fribois, Candepis, Anglequerille, Villerville et Bareuc et de Marie Grente.

Selon le comte de la Ferrière, quatorze enfants seraient sortis de cette union ; cinq seulement sont nommés dans les pièces d'hérédité : 1° Jacques III de Saint Remy ; 2° Pierre, seigneur de Saint Hubert, curé de Villerville ; 3° Julien, qui devint plus tard curé de la Motte Fouquet ; 4° Claude, écuyer, sieur d'Orgères ; 5° Renée, née en 1652 et décédée sans alliance le 29 septembre 1687 et qui fut inhumée le lendemain dans l'église de la Motte Fouquet.

Deux des enfants de Pierre de St Rémy étant mineurs au moment de son décès, arrivé en 1659, il y eut un conseil de famille dans lequel entra, du côté paternel Claude de St Rémy, écuyer, sieur d'Orgères.

Celui-ci eut pour fils Jacques III de Saint Rémy, chevalier, seigneur de la Motte Fouquet, st Patrice et Orgères, naquit le 1<sup>er</sup> juillet 1627 et fut baptisé le lendemain en l'église de Villerville.

Il épousa par contrat sous seings privés, passé le 11 novembre 1662, Anne Bidon, née vers 1628, veuve de Thomas Poulain, sieur de la Vallée, maître des grosses forges de Lignières.

De cette union naquit trois enfants

1° René-François

2° Jean-Baptiste-Jacques

3° Jacqueline

René-François de Saint Rémy, marquis de la Motte Fouquet, seigneur et patron haut justicier des paroisses de la Motte Fouquet, Magny le désert, saint Patrice et Orgères, et en partie de celles de La Pallu, la Ferté Macé, Joué du bois, Baurain, fut ondoyé le 6 juillet 1666 à St Patrice de désert.

Il épousa Marie le Cordier, qui mourut à 20 ans, le 11 décembre 1695 et fut inhumée le surlendemain dans le chœur de l'église de la Motte Fouquet.

Le 14 mai 1704 il épousa en seconde noce Françoise Marie L'Escalopier.

A ce contrat le futur était assisté de ses frères. La future était assistée d'un bien plus grand nombre de parents qui pour la plupart remplissaient de hautes fonctions.

René-François de Saint Rémy mourut prématurément le 7 mars 1716 laissant une fille unique Marie-Thérèse-Françoise-Gasparde, née à Paris le 10 juin 1708 et dont la garde noble fut confiée à Melle L'Escalopier, sa mère, par lettres patentes du 27 juin 1716.

Le 28 novembre 1716 le domaine de la Motte Fouquet fut partagé en trois lots, qui furent choisis le 22 décembre suivant, deux lots pour l'enfant et un lot pour la mère, veuve. Les deux premiers lots furent attribués à l'enfant et le 3eme à la veuve.

Le troisième lot, demeuré par non choix à Melle L'Escalopier comprenait : le moulin de Cadin, la ferme de la Boulardière, la prairie d'Orgères, les rentes seigneuriales d'Orgères avec tous les droits casuels dudit fief, le pré de cadin ; le tout situé à Orgères et diverses fermes situées sur St Patrice, la Motte Fouquet.

Melle L'Escalopier mourut à Paris le 29 mai 1747, dans sa 73eme année.

La jeune Demoiselle de la Motte Fouquet Marie-Thérèse-Françoise-Gasparde de saint Rémy, héritière du château de la Motte Fouquet mourut à l'age de 11 ans le 26 février 1719 et fut inhumée le surlendemain à Paris, paroisse saint Jacques de la Boucherie. Elle laissait son patrimoine à Jean-Baptiste-Jacques de Saint Rémy, son oncle, et ses meubles et acquets à Melle L'Escalopier, sa mère, conformément aux articles de la coutume de Normandie et 311 de la coutume de Paris.

Jean-Baptiste-Jacques de Saint Rémy, chevalier, seigneur, puis marquis de Cossé, le plus opulent des seigneurs de la Motte Fouquet, naquit à Saint Patrice du désert le 12 juin 1670.

En 1699 il faillit être assassiné par un de ses vassaux, nommé Leturc, dans la famille duquel il avait essayé de ramener la paix. Ledit Leturc se retira trois ou quatre pas en arrière, ayant pris son pistolet, qu'il tenait caché sous son juste au corps, lequel il présenta devant le sieur plaignif bandé, qui tira par deux fois et différentes reprises, sans que ledit pistolet prit feu. Il fut ainsi épargné.

Jean-Baptiste-Jacques de Saint Rémy mourut le 7 mai 1737 et fut inhumé non loin de sa femme dans le chœur de l'église de la Motte Fouquet. Voici le texte de leurs épitaphes, au milieu du chœur, tombe en pierre.

*Ci gist haut et puissant messire Jean-Baptiste-Jacques de Saint Rémy, chevalier, marquis de Cossé, seigneur de la Motte Fouquet lequel décéda le 7 mai 1737, âgé de 67 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme. Anima ejus requiescat in pace. Amen !*

Dans le chœur du côté de l'évangile, tombe en ardoise, sommée des armes de Saint Rémy et de Montgomery avec une couronne ducal.

*Ci gist haute et puissante dame Marie-Thérèse-Nicole de Montgomery, marquise de Cossé, épouse de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Jacques de Saint Rémy, chevalier, marquis de Cossé,*

*châtelain de Pécoux, seigneur et haut justicier de la Motte Fouquet, Magny le désert, Saint Patrice, Orgères, Montgoubert, Saint Julien sur sarthe, Contilly et les Pulneaux, laquelle est décédée le 24 mars 1733. Priez Dieu pour le repos de son âme.*

Le marquis de Cossé avait eu trois enfants. Marie-Madeleine de Saint Rémy fut l'unique héritière du marquis de Cossé, seigneur de la Motte Fouquet.

Marie-Madeleine de Saint Rémy naquit le 5 juin 1701, et fut baptisé le surlendemain par Julien de Saint Rémy, curé de la Motte Fouquet.

Elle épousa, par contrat passé au château de Montgoubert le 6 décembre 1725, Guy-Antoine de Saint Simon, marquis de Courtemer, comte de Montreuil-Bonnin, haut justicier de Gâprée, successivement capitaine des gardes de la Duchesse du Berry et mestre de camp de cavalerie, fils de Claude-Antoine, aussi marquis de Courtemer et de Jeanne de Caumont-la-Force.

Le marquis de Courtemer mourut le 3 mai 1738, laissant seulement trois enfants sur huit qu'il avait eus de son mariage avec l'héritière de la Motte Fouquet.

1° Antoine-Philippe Nicolas, marquis de Courtemer, né à Courtemer le 22 décembre 1726.

2° Marie-Louise-Thérèse Jeanne, baptisé le 8 décembre 1827

3° Louis-Charles-Antoine, né le 27 février 1834

Antoine-Philippe Nicolas épousa le 1<sup>er</sup> septembre 1749 à Paris, Louise-Rose de Thiboutot, baron d'Ouille et d'Kermanville, chevalier de Saint Louis, lieutenant général de l'artillerie de France et de Marguerite de Dieffville. Il fut tué à la bataille de Lutzelberg, le 10 octobre 1758, laissant un fils unique Antoine-Léon-Pierre de Saint Simon qui, en 1763, après le décès de sa grand-mère, devint seigneur de la Motte Fouquet.

Antoine-Léon-Pierre de Saint Simon, marquis de Courtemer, seigneur haut justicier de Gâprée, comte de Montreuil-Bonnin, Montgoubert, Pécoux, les Pulneaux, né à Courtemer le 23 octobre 1750, n'avait que douze ans quand le décès de son aïeule le rendit propriétaire du fief de Kaubert de la Motte Fouquet.

Sa mère et tutrice Luciose-Rose de Thiboutot, douairière de Courtemer, surveilla les intérêts du mineur avec beaucoup d'intelligence, mais comme elle habitait Paris, le château de la Motte Fouquet fut loué à différentes personnes pendant la durée de la tutelle.

Depuis la mort de Mme de Saint Rémy Courtemer, le séjour de la Motte Fouquet était devenu, en effet, si peu agréable que la tutrice éprouvait beaucoup de difficultés à pourvoir la seigneurie de procureurs fiscaux dont les emplois étaient autrefois fort recherchés des avocats établis dans les villes voisines. C'est ainsi que le 8 juillet 1768, Jean-Antoine Nogre, ancien bailli de la haute justice de Saint Brice, procureur fiscal de la Motte Fouquet, avait donné sa démission, des provisions furent adressées au sieur Quesne, avocat au Parlement et Bailly de Joué du bois. Celui-ci répondit le 5 novembre suivant :

*La Motte Fouquet est un lieu désert où il n'y a point d'auberge ni même d'écurie pour loger les chevaux, qu'il faut attacher à quelque arbre ; un pareil séjour, où l'on ne trouve que de l'eau de la rivière doit être bien disgracieux à ceux qui seraient obligés d'y passer des journées entières. Dans ces fâcheuses circonstances je ne peux accepter l'office de procureur fiscal et j'en rendrai les provisions.*

Le jeune marquis de Courtemer préférait avec raison la jolie résidence de Courtemer à celle de la Motte Fouquet, qui n'avait rien d'enchanteur, aussi dès qu'il eut atteint sa majorité s'empressa-t-il de mettre en vente l'ancien domaine de sa grand-mère.

Le 4 août 1772, en l'étude de M. Quatremaire, notaire à Paris, il céda la terre et seigneurie de la Motte Fouquet à Jean-David Falcon de Falconer, pour la somme de 482.400 livres. Le 17 octobre 1773, il remit à l'acquéreur le chartier de la seigneurie, moins toutefois les pièces familiales relatives aux seigneurs qui s'étaient succédé à la Motte Fouquet depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Comme ces documents féodaux furent détruits pendant la Révolution, en grande partie du moins, il nous a paru intéressant d'en donner ici l'inventaire :

Voici ceux qui regardent Orgères uniquement :

Trois vieux registres couverts en parchemin et 29 cahiers de gages-pleiges de la seigneurie d'Orgères.

Un mauvais registre, couvert en parchemin, des rentes faites à la seigneurie d'Orgères.

Fabrique de l'église d'Orgères : 5 pièces en papier

Dix-huit pièces relatives à un procès entre le comte de Tillières et M. de Saint Rémy, seigneur d'Orgères pour la juridiction de Lucé et Lignières.

Quatre-vingt-cinq contrats ou mémoires de la ferme de la Boulardière en Orgères, acquise par M. de Saint Rémy, de Jacqueline Fourret, veuve de Guillaume Desnoes et autres particuliers.

Vingt-huit aveux du fief d'Orgères, rendus au seigneur des Chapelles, dont il relève et le contrat d'acquêt dudit fief de l'année 1498 et plusieurs pièces y relatives.

Moulin, étang et terre de Cadin : 18 pièces

Greffe de la seigneurie d'Orgères : 27 rôles

Plaiés d'Orgères : 41 remembrances

Trois cents déclarations rendues au fief d'Orgères : 1462 à 1466 ; 1515 à 1532 ; 1533 à 1535 ; 1546 ; 1574 à 1576 ; 1580 à 1581 ; 1585 ; 1697 à 1703 ; 1711 à 1712.

Treize cahiers de remembrances et gages-pleiges de la seigneurie d'Orgères.

Déclarations rendues à la seigneurie d'Orgères : 235

Un registre de 67 feuillets intitulé : répertoire des titres et aveux du domaine fieffé aux vassaux de la seigneurie d'Orgères.

Quelques années plus tard, M. de Saint Simon trouva dans son chartier de Courtomer un certain nombre de documents concernant la seigneurie de la Motte Fouquet. Il en informa aussitôt M. de Falconer qui lui répondit le 24 novembre 1777 :

*Je prends le parti, Monsieur, d'envoyer chercher les papiers concernant cette terre-cy et qui se trouvent dans votre chartier. Mon feudiste qui a l'honneur de vous remettre la présente vous en donnera un récépissé puisque vous le désirez et celle-cy que vous pourrez joindre, vous servira de garant pour sa signature que j'approuve à cet effet.*

*Je vous prie, Monsieur, de donner vos ordres afin que l'on recherche, autant qu'il sera possible, tout ce que vous pourrez avoir de titres concernant cette terre-cy. J'ai besoin des plus grands renseignements, car il est inouï à quel point tout y est bouleversé et combien vos auteurs ont donné confiance à des fripons.*

Le nombre total des pièces remises à M. de Falconer s'élevaient à environ 160 registres ou cahiers et à 2.500 pièces.

Jean-David Falcon, marquis de Falconer, né en 1740, ancien propriétaire de château et de la terre de Courtalon près Falaise, seigneur de la Motte Fouquet, épousa le 31 mai 1774 à Maisons, diocèse de Bayeux, Armande-Marie-Gabrielle Bazin de Bézons, arrière petite fille de Jacques Bazin de Bézons, maréchal de France.

Cette dame mourut à l'âge de 24 ans et fut inhumée le 9 juillet 1776 dans le choeur de l'église de la Motte Fouquet .

Le marquis de Falconer fut une des premières victimes de la Révolution, écrit M. le comte G. de Contades. Tenant strictement à ses droits seigneuriaux, il avait, en outre, le malheur de se trouver entouré à la Motte Fouquet, d'une population forestière.

Qui dit homme de forêt, dit à coup sûr braconnier, et qui dit braconnier, dit pillard. Les gens des bois, bûcherons et charbonniers, étaient donc disposés d'instinct à aller chauffer leur seigneur, en 1789, et à traiter de même façon, en 1796, les acquéreurs de biens nationaux.

En effet, vers la fin de juillet 1789, les habitants d'Orgères, de la Motte Fouquet et de St Patrice du désert, se portèrent en armes au château du marquis de Falconer, vieillard infirme, auquel une paralysie avait ôté l'usage de ses membres. Ils enfoncèrent ses armoires, prirent tous ses titres et les jetèrent dans un grand feu. Ils vinrent ensuite chercher le malade, le mirent lui-même sur le bûcher et s'en allèrent. Des paysans qui accoururent le retirèrent des flammes ; il eut un pied et les deux mains brûlés. Le lendemain on revint chez lui et on le força, quoique mourant, de se rendre chez un notaire pour renoncer à ses lettres de noblesse et à tous ses devoirs : *Oh ! Monsieur, lui disaient ses bourreaux, vous n'êtes pas plus grand seigneur que le roi qui s'est déclaré du Tiers-Etat !* Tout fut mis à sac au château, mais le marquis ne mourut pas, comme on l'a dit, des blessures qu'il avait reçues dans ces circonstances. Au contraire, ses lettres des années suivantes sont bien conçues et bien écrites et nous retrouvons même, en 1800, en procès avec le marquis de Courtomer, au sujet de créances que celui-ci l'avait chargé d'acquitter en son nom sur le prix de la terre et seigneurie de la Motte Fouquet. Il est mort à Falaise le 2 juillet 1808.

C'est aux forges de Cossé, dépendant du château de la Motte Fouquet, qu'eut lieu, le 25 janvier 1800, l'affaire dite de Cossé, la plus importante de la Chouannerie normande, comme le rapporte M. Léon de la Sicotière.

La bataille s'engagea auprès des forges de Cossé. Environ deux mille chouans, sous les ordres de Frotté en personne, y luttèrent pendant toute une journée, contre les troupes républicaines plus nombreuses, commandées par les généraux Briba et Arvil.

C'est à tort, croyons nous, que l'on signale en cette affaire la présence des généraux Gardanne et Moulin. Gardanne était dans le voisinage, mais il ne paya pas de sa personne.

Frotté, voulant frapper un grand coup au lendemain de la reprise des hostilités, s'était entouré de ses meilleurs troupes qu'il divisa en trois corps : la division de Saint Jean, à droite, ayant à sa tête Moulin et Monceaux ; celle de Flers, à gauche, celle d'Ambrières au centre commandée par Saint Paul et le jeune Hauteville. En arrière les détachements des autres divisions ; en avant, Frotté lui-même, avec son état major et une soixantaine de cavaliers.

Briba arriva de la Ferté Macé, à travers la forêt de Magny sur la droite de Cossé. Arvil, encore à la Coulonge, devait le rejoindre le soir. L'attaque sur le centre des Bleus fut si violente que ceux-ci plièrent et se retirèrent jusqu'à Magny où ils se retranchèrent dans le clocher. Briba avait laissé sur le champ de bataille, son cheval et ses pistolets, cadeau de Bonaparte à son retour d'Egypte ; mais il avait eu soin de faire prévenir son collègue Arvil, qui arriva au pas de course. La lutte recommença cette fois avec acharnement sur les deux rives de la Gourbe. Les Chouans finirent par passer la rivière à gué, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles et la mêlée, ou plutôt une série de petits combats, s'engagea sur les coteaux et collines, dans la direction de la Ferté.

De part et d'autre, il y eut égalité de courage et de ténacité. Finalement, les Chouans restèrent maîtres du terrain et les Bleus regagnèrent en bon ordre la ville de la Ferté Macé.

*Avril n'est pas Mars*, disaient les Chouans, à cette occasion.

Frotté perdit 30 à 40 tués, sans compter les blessés ; les Bleus eurent un peu plus de morts. Le Général royaliste ne put réaliser la pointe qu'il projetait sur Alençon.

L'affaire de Cossé fut son plus brillant, mais aussi son dernier succès. La soumission des autres chefs de l'ouest, les défaites successives de ses divisionnaires au Mesle, à Fontenay les Lourdes, à Saint Christophe (Sarthe), au Ménil-Gondouin, à la Chaux, allaient le paralyser de tous côtés et le réduire à l'impuissance, au moment même où, par le courage personnel et l'habileté dont il avait fait preuve dans la journée du 25 janvier, il semblait marcher à d'autres succès.

Le marquis de Falconer laissa deux enfants :

1° Armande-Jeanne-Suzanne, née le 9 février 1775 à la Motte Fouquet, nommé le lendemain par Armand Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, abbé de l'abbaye de la Grâce, et par Suzanne Leneuf de Faulcon.

Elle épousa Louis le Vallois de Saint Léonard, maire de Falaise en 1809 et deux enfants sortirent de cette union :

Ernest le Vallois de St Léonard, mort vers 1820, à la suite d'un duel et Gaétan ou Gabriel le Vallois de Saint Léonard, marié à Melle de Germiny, née à Bayeux le 10 août 1803.

De cette dernière union sortirent aussi deux enfants

1° Marie-Césarine, religieuse du couvent des Oiseaux ;

2° Henriette Léontia, mariée le 7 juin 1842, à Achille-Anatole Picot de Magny, habitant le château de Rapyully, près de Falaise.

Armande-Jeanne-Suzanne Faulcon, marquise de St Léonard a été inhumée dans la chapelle du château de la Motte Fouquet le 6 juillet 1871.

M. de Magny est décédé en 1896. Les héritiers ont mis en vente le château de la Motte Fouquet et ses dépendances. Le tout a été acquis par M. Bobo-Descontures de la Ferté Macé.

*(Archives de la Fabrique de la Motte Fouquet)*

De 1650 à 1816 il a eu à Orgères un notariat qui a été à cette dernière époque réuni à celui de Lignières la Doucelle. Sept notaires se sont succédés à cette étude. Ce sont M.M. Philipaux, Adde, Lecherallier, Desfourneaux Joachim, Desfourneaux Julien, Desfourneaux Louis et Mandelay . (archives du notariat de Lignières la doucelle).

Il n'existe aucune famille plus marquante que l'autre ni qui ait rempli un rôle plus prépondérant.

*Langues, costumes, mœurs, assemblées.*

En général, pour une campagne, on parle passablement le français. Comme partout dans les environs on détériore ou allonge certains mots. On emploie souvent la prononciation de l'imparfait.

Il n'y a aucun costume particulier à remarquer.

Les mœurs sont généralement bonnes. Cependant on rencontre assez souvent dans les rues des hommes pris de boisson. C'est la plupart du temps des ouvriers tailleurs de pierres, car il est à remarquer que ces ouvriers, en grande partie du moins, ne travaillent absolument que pour satisfaire leur passion de boire, aimant mieux se

*couvrir misérablement que de se priver de leur funeste habitude. En général ces ouvriers sont peu longtemps dans le même chantier et s'ils sont quelques jours pour en retrouver un autre ils vivent de mendicité.*

*Il se tient annuellement une assemblée le 25 août, jour de la fête de Saint Louis, patron de la paroisse, ou le dimanche suivant si la fête ne se trouve pas un dimanche. Cette assemblée n'est plus aussi fréquentée qu'autrefois, disent les anciens*

*Orgères le 29 Octobre 1899*

*L'instituteur*

*M. Huot*